



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Lutte contre les infections nosocomiales

Question écrite n° 9811

### Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les infections nosocomiales dans les hôpitaux. Un patient sur vingt en contracte une au sein des établissements de soins. Les pathologies urinaires et pulmonaires sont les plus fréquentes et les services de réanimation (un patient sur quatre infectés dans ces services) sont les plus touchés. Deux bactéries en sont principalement responsables : l'escherichia coli et le staphylocoque doré. Cela représente 4 000 décès par an. Selon l'Agence de santé publique (enquête nationale présentée le 4 juin 2018, réalisée auprès de 403 établissements en 2017 et portant sur 81 000 personnes), elles n'ont pas diminué depuis 2012, alors que cela avait été le cas entre 2006 et 2012. Les efforts faits depuis plusieurs années ne doivent pas faiblir. Elle lui demande ce qui peut être mis en œuvre afin de lutter contre ces infections.

### Texte de la réponse

L'enquête nationale de prévalence des infections nosocomiales et des traitements anti-infectieux en établissement de santé réalisée en 2017 par Santé Publique France indique effectivement que, bien qu'étant les deux micro-organismes les plus fréquents à la fois en 2012 et 2017, les proportions d'Escherichia coli et de Staphylococcus aureus étaient plus faibles en 2017 qu'en 2012 avec des proportions égales à 23,59% en 2017 et 26,0% en 2012 pour Escherichia coli et des proportions égales à 13,83 en 2017 et 15,9% en 2012 pour Staphylococcus aureus. Le ministère chargé de la santé a mis en place en 2015 le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS), actuellement en vigueur, ayant pour objectifs forts de développer la prévention des infections associées aux soins (IAS) dans les trois secteurs de l'offre de soins (établissements de santé, établissements médico-sociaux et ville), de renforcer la maîtrise de l'antibiorésistance et de réduire les risques infectieux associés aux actes invasifs en impliquant les usagers. Celui-ci est décliné localement, notamment dans les établissements sanitaires avec l'obligation d'un programme d'actions et l'existence d'une équipe opérationnelle d'hygiène. Afin de renforcer ces actions, des structures d'expertise (Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins) ont été nommés pour porter cinq missions nationales de surveillance et de prévention des infections associées aux soins, pour la période 2018-2023 : - Mission no 1 : Surveillance et prévention de la résistance aux antibiotiques (RATB) et des IAS en soins de ville et en secteur médico-social ; - Mission no 2 : Surveillance et prévention de la RATB en établissements de santé ; - Mission no 3 : Surveillance et prévention du risque infectieux lié aux actes de chirurgie et de médecine interventionnelle ; - Mission no 4 : Surveillance et prévention des infections associées aux dispositifs invasifs ; - Mission no 5 : Soutien aux actions de prévention : évaluation, formation, communication, documentation. Un suivi de l'ensemble des actions est mis en œuvre par le ministère des solidarités et de la santé grâce à des indicateurs bien identifiés afin de mettre en place des mesures correctrices. Il permettra aussi de renforcer les actions dont les objectifs n'ont pas été encore atteints. Ainsi, un renforcement accru de la surveillance des IAS avec, en parallèle, la mise en œuvre d'actions spécifiques de sensibilisation et de formation des professionnels de santé ont été identifiés comme prioritaires dans le PROPIAS afin de diminuer le nombre d'infections nosocomiales.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

**Circonscription** : Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9811

**Rubrique** : Établissements de santé

**Ministère interrogé** : [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire** : [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [26 juin 2018](#), page 5501

**Réponse publiée au JO le** : [11 septembre 2018](#), page 8116